

Suite à consultation des documents sur le site internet et documents papier en présence de Monsieur le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 2 avril à GERMAINVILLE.

Si le projet se situe aux abords de la voie ferrée il n'en reste pas moins qu'il nécessite des aménagements conséquents au niveau de la voirie et de la liaison N12 ce qui laisse présager l'augmentation de la circulation sur ce réseau envisagé de se nommer A 120 suite à l'appel d'offre lancé en février pour l'aménagement A 154 A 120 liaison ORLEANS port de ROUEN

*Comme pour le projet FM logistique qui devait s'installer sur la ZAC de Vernouillet qui (pour l'instant reporté) cette demande de permis de construire de PRD sur la future ZAC de l'Agglomération du pays de DREUX, s'inscrit directement dans le cadre du **rapport de Patric DAHER et Erich EMAR remis le 19 juillet 2019** à Madame le ministre des transports et Monsieur le ministre de l'économie. Ce document qui préconise la construction de plateforme afin de rattraper le retard de la France dans la compétition européenne mériterait d'être annexé au dossier.*

Le rythme de l'artificialisation en Centre Val de Loire est de 6 terrains de football par jour. Des friches industrielles ne peuvent-elles pas être reconverties alors que ces projets vont encore artificialiser des terres agricoles?